Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251222-762025-DE

N° 76/2025 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 22 décembre 2025** **OBJET : ADHESION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE POUR LE PROGRAMME CEE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BATIMENTS RESIDENTIELS, COLLECTIFS ET TERTIAIRES » DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)**
DATE DE CONVOCATION : Le 16 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 16 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 26	L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M TREUIL qui a donné procuration à Mme KUHN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme LUCAS Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,
Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le **conseil municipal, après en avoir délibéré**, à 25 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'approuver la convention proposée entre le SDEF et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDEF et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour le programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires », ainsi que tous documents liés.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 22 décembre 2025
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)